Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_115-DE

EAU DU BASSIN RENNAIS
COLLECTIVITÉ

Collectivité Eau du Bassin Rennais
Hôtel de Rennes Métropole
RENNES

N°2026-115

Délégations des services publics Production et Distribution d'eau potable
Rapports Annuels des Délégataires 2025

COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre, à dix-huit heures trente, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, légalement convoqué le 23 septembre 2026 par M. BROSSARD, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Rennes Métropole.

Nombre de délégués	
En exercice : 48	Titulaires présents : 29
Quorum : 25	Suppléants présents : 6
Titulaires absents : 19	Pouvoirs : 4
	Votants : 39

SONT PRESENTS :

DELEGUES TITULAIRES :

Messieurs DUMERCY Laurent (Brocéliande Communauté), BRE Yannick, RONSIN Jean-Paul, DAVID Jean-Noël (Montfort Communauté), BOUGEOT Frédéric, ALMÉRAS Loïc (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), Mesdames BERTHELOT Morgan [arrivé à 18h46 – à partir de la délibération n°2026-113] (Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban), BUHOT Caroline [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114], FRABOT Virginie [départ à 20h09 – après la délibération n°2026-113 – donne pouvoir à Jacky SAVIN], KOCH Lucile, LOUAPRE Françoise, PELLERIN Isabelle, Messieurs ANGER Antoine [départ à 20h58 – après la délibération n°2026-119], BAUDE Laurent [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114], BAUDOIN Hervé, BIGER Nicolas, BOUCHERIE Guillaume, BOUVET Gaëtan, BROSSARD Ludovic, CHAPELLON Didier, CHAUVET Stéphane, CHUBERRE Philippe [arrivé à 18h37 – à partir de la délibération n°2026-113], CLAUDON Benoît [départ à 20h32 – après la délibération n°2026-114 – donne pouvoir à Pascal PINAULT], DUGUE Didier, EPAILLARD Ludovic, GARNIER Michel, JOUAN Thierry, LAITU André, LEBRETON Jean-Michel, MONNIER Jean-François, PINAULT Pascal, ROULLÉ Patrick, SAVIN Jacky (Rennes Métropole).

DELEGUES SUPPLEANTS :

Messieurs HERVOIR Loïc [arrivé à 18h39 – à partir de la délibération n°2026-113] (Vallons de Haute Bretagne Communauté), FORGEOT Michel, BAUDE Hervé (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), DE GAYARDON Jérôme, ENNESSER Jean-Michel, GIFFARD Jean-François (Rennes Métropole).

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_115-DE

SONT ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

Mesdames FAUDET Julie (Vallons de Haute Bretagne Communauté), BOUKHENOUFA Flavie (donne pouvoir à Ludovic BROSSARD), EL-DIB Gisèle (Rennes Métropole), Messieurs VASNIER Pascal, NOBLET Patrice (Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné), CALLETTE Vincent, CLAUDON Benoît, DESMOTS Xavier (donne pouvoir à Didier CHAPELLON), LE FRÊCHE Antoine, LEBOIS Daniel, MANGELINCK Luc, RICHARD Dominique (Rennes Métropole).

ABSENTS NON EXCUSES :

Messieurs BOURGEOIS Bruno, LEFEUVRE Alain (Brocéliande Communauté), COLLET Sébastien, NADESAN Yannick.

Assistés de : Mesdames Anne-Marie Aquilina, Morgane Bécot, Aurélia Duchaussoy, Magali Grand, Virginie Leroy, Véronique Meury, Messieurs Cédric Ducruix, Laurent Géneau, Tristan Hisberg, Stéphane Louaisil (Collectivité Eau du Bassin Rennais), Simon Gauthier (SPL Eau du Bassin Rennais).

Le quorum est atteint, le Président, M. Ludovic BROSSARD, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_115-DE

Rapport,

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour chaque service, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport sur l'exécution de la délégation de service public ; ce rapport est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

En 2025, étaient présents sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais :

Pour la production :
- 1 service de production d'eau potable exploité par la SPL Eau du Bassin Rennais : usines de Rophémel, Villejean, Mézières-sur-Couesnon, Lillion, Montfort-sur-Meu, Bruz, St-Grégoire, Betton, Gahard et Feins
- 1 service de production exploité par Saur : usines de St-Aubin-d'Aubigné et de La Chapelle-Chaussée.

Pour la distribution :
- 1 service de distribution d'eau potable confié la SPL Eau du Bassin Rennais pour les 75 communes du périmètre

Il vous est présenté ci-après les rapports annuels des délégataires. Ceux-ci sont dus contractuellement au 1er juin de l'année suivant l'exercice. Suite à l'analyse de la Collectivité Eau du Bassin Rennais et aux questions qu'elle a posées, les réponses ont été remises par les 2 délégataires.

D'un point de vue technique, et sans entrer dans le détail de la production et de la distribution d'eau, dont les éléments vous ont été présentés au sein du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable de la Collectivité, on peut noter en 2025 les éléments suivants :

I/ Délégations de service public de Production

1) Volumes et stratégie de production

L'année 2025 a été marquée par un prélèvement d'eau de 28 259 979 m³ (qui ne comprend pas les volumes prélevés par l'usine de Férel), en baisse de 5.3% par rapport à l'année 2022 et de 1.6% par rapport à 2017 (2 années marquées par la sécheresse).

Les prélèvements dans les ressources souterraines (y compris les Drains du Coglais) ont baissé et représentent environ 22.9% du total de production (soit 6 431 723 m³ contre 6 040 708 m³ en 2022) à cause d'une pluviométrie contrastée avec un mois de janvier très pluvieux + 204% et un déficit de 73% d'avril à juin. Cela a impacté les prélèvements dans le Couesnon qui ont baissé de 11 % par rapport à 2024.

Les précipitations très faibles sur le bassin versant de la Chèze -41% par rapport à 2024 ont nécessité une très forte dérivation du Canut de 2 906 405 m³ vers la Chèze.

L'usine de Villejean a été alimentée par un prélèvement réduit à 1 776 515 m³ dans la rivière Le Meu, de 8 929 708 m³ dans le barrage de la Chèze (8 557 484 m³ en 2022) et un prélèvement très faible dans les Bougrières pour des tests de pompage (1 851 m³), soit un total prélevé de 10 708 074 m³.

La production 2025 est de 26 690 401 m³ (hors volumes AVA), très proche de 2019 et 2024, et de 28 353 371 m³ avec les imports d'AVA.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_115-DE

2) Exploitation et performances

Le rendement hydraulique global des usines baisse légèrement, de 0.4 % par rapport à l'année 2024, avec, suivant les sites, un taux de 81.9% (usine de la Haute-Chellerais) et 81.5% (usine de la Douettée) à 100% (usine d'Asnières à Montfort-sur-Meu), pour une moyenne de 95.3 %.

La production d'énergie cumulée se monte à 1 618 203 kWh avec 1 505 236 kWh pour la centrale hydroélectrique de Rophémel et 113 000 kWh pour la totalité des centrales photovoltaïques, soit 11 % de la consommation totale d'énergie d'Eau du Bassin Rennais (Production et Distribution). La hausse par rapport à la production des années précédentes s'explique par la fin des travaux sur le barrage de Rophémel et la reprise de production sur la centrale hydroélectrique de Rophémel.

3) Qualité d'eau

On constate 5 dépassements des seuils réglementaires et 19 en référence de qualité en 2025 sur les 915 prélèvements réalisés (soit environ 96 745 analyses) en sortie des usines de production [autocontrôles des délégataires et contrôles officiels Agence Régionale de Santé] :

- Pour les limites de qualité (portant sur des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau, sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme sur la santé) :
  - Contrôle officiel : 1 dépassement pour le chlorméquat (0,12 µg/L) en sortie de l'usine de Rophémel le 19 mars et 1 dépassement pour le nickel (32,3 µg/L) en sortie de l'usine du Rocher le 27 mars.
  - Autosurveillance : 1 dépassement pour le flufénacet ESA (0,178 µg/L) en sortie de l'usine de Villejean le 7 janvier, 1 dépassement pour le métolachlore NOA (0,112 µg/L) en sortie de l'usine de la Haute-Chellerais le 25 février et 1 dépassement pour les entérocoques (1/100 mL) en sortie de l'usine de Villejean le 23 décembre,
- Pour les références de qualité (concernant des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, mais pouvant mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des usines de traitement) :
  - Contrôle officiel :
    - 4 dépassements pour l'équilibre calco-carbonique, 1 en sortie de l'usine de Villejean le 18 février, 2 dépassements en sortie de l'usine du Rocher les 27 mars et 22 septembre, et 1 dépassement en sortie de l'usine d'Asnière le 21 août.
    - 1 dépassement pour le manganèse (138 µg/L) en sortie de l'usine du Rocher le 27 mars.
    - 1 dépassement pour les spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs (1/100 mL) en sortie de l'usine de Rophémel le 19 mars.
    - 1 dépassement pour les micro-organismes revivifiables à 22°C (> 300 n/mL) en sortie de l'usine d'Asnière le 21 août.
  - Autosurveillance :
    - SPL : 11 dépassements observés : 1 dépassement en spores de micro-organismes anaérobies sulfito-réducteurs à Champs Fleury, 8 dépassements en numération de germes aérobies revivifiables à Asnière, Rophémel et Villejean , 1 dépassement Coliformes à Rophémel , et 1 dépassement carbone organique total en sortie de l'usine de la Chaumière.
    - SAUR : 1 dépassement manganèse à l'usine du Rocher.

4) Économie des délégations

Les volumes de secours pour les structures hors de notre périmètre ont augmenté de 55% par rapport à 2024, du fait de l'export de 1 048 610 m^3 vers Eaux et Vilaine, via AVA. De fait, en 2025 la Collectivité a vendu 13.9 % de sa production d'eau à l'extérieur de son territoire.

La SPL Eau du Bassin Rennais fournit un compte d'exploitation détaillé par contrat.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_115-DE

Synthèse du compte d'exploitation 2025 (K€ HT)	Recettes du contrat	Charges du contrat	Résultat après impôt
Contrats SPL Eau du Bassin Rennais			
21 – Production SPL	17 221	19 249	- 2 028

Le suivi du compte de renouvellement du contrat production SPL fait apparaître une réalisation à 1 396 831 €, soit un écart effectif à la dotation de – 159 892 €.

Au cours de l'année 2025, l'avenant n°11 au contrat a intégré les dispositions relatives à la facturation des volumes sanitaires de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, et préparé le nouveau contrat de concession de service public de la production 2026-2040 avec la SPL Eau du Bassin Rennais.

La contribution complémentaire aux recettes de surtaxe qui a pu être reversée à la Collectivité par la SPL s'élève à 1 858 544 € HT.

Concernant Saur, le compte Annuel de Résultat d'Exploitation a été transmis dans le RAD.

	Recettes CARE 2025 (K€ HT)	Dépenses CARE 2025 (K€ HT)	Résultat CARE 2025 avant impôt (K€ HT)	Résultat CARE 2025 (K€ HT)
Contrat SAUR				
22 – Production usines de La Chapelle-Chaussée et de St-Aubin-d'Aubigné	1 671,4	1 498	173,4	130,1

II/ Délégations de service public de Distribution

1) Abonnés et volumes consommés

Au 31 décembre 2025, la SPL Eau du Bassin Rennais exploite le service pour 100% des abonnés de la Collectivité, soit 259 331 abonnés, dont 90% de Locaux à Usage d'Habitation, 3% d'Immeubles Collectifs de Logement (usages non individualisés des immeubles collectifs) et 7% de Autres Abonnés (professionnels).

25 711 494 m³ ont été consommés sur le territoire.

2) Gestion du patrimoine affermé

La SPL Eau du Bassin Rennais exploite 100% du linéaire de réseau de la Collectivité, soit 4 587 km de canalisations.

Avec une dotation annuelle de renouvellement (3 810 000 € HT pour l'année 2025), la SPL Eau du Bassin Rennais renouvelle les compteurs des abonnés et les équipements du réseau, ainsi que certains canalisations et branchements (chantiers localisés dans l'hypercentre de Rennes, canalisations de gros diamètre et canalisations dans les voies privées comportant des branchements en plomb), en complément du renouvellement réalisé par la Collectivité. En 2025, 1,82 km de canalisations ont été renouvelés par la SPL Eau du Bassin Rennais.

Le montant non consommé de la dotation de renouvellement est reversé chaque année à la Collectivité ; en cas de dépassement, le montant de renouvellement de l'année suivante est réduit d'autant.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 035-253502629-20260929-DELIB2026_115-DE

3) Exploitation des services et performance des réseaux

393 fuites sur canalisations et 58 fuites sur branchements ont été réparées par la SPL Eau du Bassin Rennais.

Le rendement de distribution est de 89,8%, soit un volume de pertes global de 2 856 000 m³.

4) Qualité de service et relations aux usagers

L'eau distribuée a été conforme en 2025 aux limites réglementaires de qualité pour 100 % des prélèvements de contrôle effectués tout au long de l'année par l'ARS sur les paramètres microbiologiques et pour 99,2% des prélèvements sur les paramètres physico-chimiques.

Le taux de réclamation est de 0,77 pour 1 000 abonnés.

5) Économie des délégations

Synthèse du compte d'exploitation 2025 (k€ HT)	Recettes du contrat	Charges du contrat	Résultat
01 –Distribution SPL	41 752	39 018	2 733

L'excédent du contrat de distribution est compensé par le déficit du contrat de production, d'où le faible montant d'impôt acquitté par la SPL (cf. rapport dédie à la gestion 2025 de la SPL qui fait l'objet d'une délibération séparée de la même séance du comité syndical).

Les rapports annuels des délégataires seront présentés à la prochaine réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), le 17 novembre 2026, conformément à l'article L. 1413-1 du CGCT.

Il vous est proposé :

1. De prendre acte des Rapports Annuels des Délégataires pour l'exercice 2025

Après en avoir délibéré,

Le Comité prend acte des rapports des délégataires production et distribution pour 2025.

À Rennes, le 29 septembre 2026

La secrétaire de séance,
Anne-Marie AQUILINA

Le Président,
Ludovic BROSSARD

Collectivité Eau du Bassin Rennais
35

Date de publication : 12 OCT. 2026